

# Règlement du jeu d'halloween

## Espace Des Marques.com

### Article 1 : Société organisatrice et participation

La société ESPACE DES MARQUES.COM, société à responsabilité limitée au capital de 10000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro SIRET 830 824 942 00015, dont le siège social est situé à 7 allée Blaise Pascal, Z.A. Les Acacias - 85430 La Boissière des Landes Vendée (ci-après dénommée « Société Organisatrice »), organise sur son site Internet, à partir du 26/10/2024 et jusqu'au 03/11/2024 inclus, un jeu concours gratuit sans condition d'achat pour récompenser les visiteurs de son site internet [www.espace-des-marques.com](http://www.espace-des-marques.com).

La participation au jeu est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans et résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

La participation s'effectue exclusivement sur le site internet [www.espace-des-marques.com](http://www.espace-des-marques.com).

Il sera accepté une participation par jour par internaute et/ou adresse IP.

Toute participation au jeu doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### Article 2 : Dotations du Jeu

Les dotations à remporter seront les suivantes :

- 3 e-cartes cadeaux de 100€

Les 3 gagnants seront définis aléatoirement par l'outil Spread utilisé par Espace Des Marques.

### Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur le site [www.espace-des-marques.com](http://www.espace-des-marques.com), de trouver 3 indices cachés sur les différentes pages du site internet qui permettront d'élucider le mystère d'halloween. Une fois les 3 indices trouvés, une fenêtre pop-up s'ouvrira avec un formulaire à remplir pour révéler le coupable et s'inscrire au tirage au sort.

La participation au jeu sera possible du samedi 26 octobre jusqu'au dimanche 3 novembre inclus (jusqu'à 23h59).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, non conforme au présent règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

### Article 4 : Détermination des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé à l'aide de l'outil spread par Espace des Marques le 4 novembre 2024 et déterminera les 3 gagnants.

### Article 5 : Remise du lot

Les gagnants seront contactés par mail dans les 3 jours suivant le tirage au sort.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 72h à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

Les lots offerts aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 6 : Responsabilité**

La société ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

Espace Des Marques.com est l'entité à même de gérer l'intégralité du jeu.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Espace Des Marques.com n'est pas responsable en cas de problèmes de liaison téléphonique, de problèmes de matériels et de logiciels, de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Espace Des Marques.com, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu. Espace Des Marques.com n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries électroniques qui ne lui sont pas imputables.

De façon générale, Espace Des Marques.com ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

#### **Article 7 : Traitement des données**

Conformément à la loi informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Espace Des Marques.com pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit par mail à l'adresse suivante : [serviceclients@espace-des-marques.com](mailto:serviceclients@espace-des-marques.com)

#### **Article 8 : Informatique et Libertés**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

#### **Article 9 : Autorisations**

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Espace Des Marques.com pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement est disponible sous le jeu concours.